

5^e ÉDITION

JOURNÉES MÉDICALES CALÉDONIENNES

30 NOV
1er DÉC
2023

➤ **Amphi 400**



➤ Amphi 400

Situation démographique 2023 des
médecins inscrits au tableau de l'ordre de
Nouvelle-Calédonie

Docteur Sylvie LAUMOND, secrétaire générale

Docteur Pierre-Emmanuel BOURGEOIS, secrétaire général adjoint

1. Cadre réglementaire
2. Source des données
3. Caractéristiques des médecins inscrits au tableau
4. Spécialistes en médecine générale
5. Spécialistes hors médecine générale
6. Bilan des inscriptions par année
7. Durée moyenne d'inscription au tableau
8. Particularités selon le type d'exercice
9. Particularités des spécialistes en médecine générale
10. Conclusions et perspectives d'évolution

Pour exercer la médecine en Nouvelle-Calédonie, il faut être titulaire du diplôme français d'Etat de docteur en médecine, ou si le médecin est ressortissant d'un Etat membre de la communauté européenne ou partie à l'accord sur l'espace économique européen ou de la Confédération helvétique d'un diplôme, certificat ou autre titre de médecin délivré par l'un de ces Etats et permettant le plein exercice de la profession en France métropolitaine conformément aux dispositions du code de santé publique.

Le 3^{ème} cycle représente le véritable cadre de la formation professionnelle et comprend un cycle de spécialité de 4 à 5 ans selon la discipline et qui peut être complété par un DESC d'une durée de 2 ans.

Les diplômes d'université (DU) et les diplômes inter-universitaires (DIU) ne sont pas des diplômes médicaux. Ils sont internes par rapport à l'université où ils sont enseignés, figurent dans le code de l'éducation.

La loi de pays n°2019-1 du 14 janvier 2019 modifiant le livre IV de la partie législative de l'ancien code de la santé publique applicable en Nouvelle-Calédonie (professions de santé) et la délibération 128/CP du 22 mars 2019 modifiant le livre IV de la partie réglementaire de l'ancien code de la santé publique applicable en Nouvelle-Calédonie (professions de santé) sont les textes qui règlementent l'exercice de la profession en Nouvelle-Calédonie.

Ces textes précisent outre les diplômes nécessaires, l'inscription au tableau de l'ordre des médecins. Les médecins sont tenus préalablement à leur inscription de faire enregistrer leurs diplômes, certificats ou titres auprès de la DASS (Fichier ADELI).

Depuis 2023, un texte permet aux médecins étrangers ou à diplôme hors UE d'exercer en NC sous certaines conditions et après autorisation par une commissions. Il s'agit de la loi du pays n°2023-8 du 11 août 2023 portant suppression de la condition de nationalité prévue pour certains professionnels de santé et mise en œuvre d'un dispositif temporaire dérogatoire aux conditions de diplôme applicables. Et la délibération n°344 du 22 août 2023 prise en application de la loi du pays n°2023-8 du 11 août 2023

Fichier des médecins inscrits au tableau de l'ordre de Nouvelle-Calédonie, arrêté au 6/04/2023.

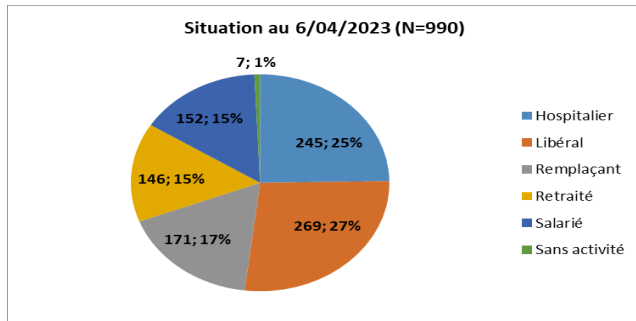
Ne sont pris en compte dans la suite de l'analyse des densités que les médecins en exercice régulier. Ne sont pas pris en compte les médecins inscrits en tant que remplaçants, retraités, experts, ou sans activité. Tous les médecins inscrits, avec une durée d'exercice d'au moins 3 mois sont donc comptabilisés

De même, il faut prendre en compte le fait que certains médecins ont une activité à temps partiel, sans être remplacés pour autant, et ce, que ce soit dans le secteur public comme dans le secteur libéral, et que ce mode d'exercice ne peut être pris en compte dans les analyses suivantes.

Sont prises en compte, toutes les spécialistes médicales, y compris la biologie médicale

3-Caractéristiques générales des médecins inscrits au tableau au 6/04/2023

990 médecins inscrits, dont 171 remplaçants, 146 retraités, 7 sans activité



837 médecins avec activité professionnelle

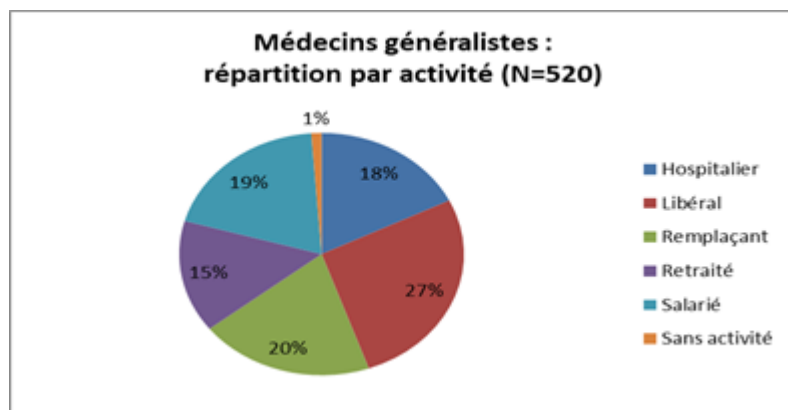
- 269 avec une activité libérale (titulaires et non remplaçants)
- 397 avec une activité salariée ou hospitalière.
- 436 (52,1%) spécialistes en médecine générale
- 401 (47,9%) avec autres spécialité

Densité / 100 000 habitants

	Libéraux	Autre mode d'exercice			Total
	Non remplaçants	Salariés	Hospitaliers	Remplaçants	
Médecins généralistes	51,58	36,11	35,00	37,95	160,64
Médecins spécialistes	47,53	18,42	56,74	25,05	147,75
Total	99,11	54,53	91,74	63,01	308,39

4-Spécialistes en médecine générale (MG) 1

- **520 MG** : 140 libéraux, 193 salariés (structures publiques ou privées, hôpitaux) , 103 remplaçants.
- **81,7% en Province Sud** (74,8% population)

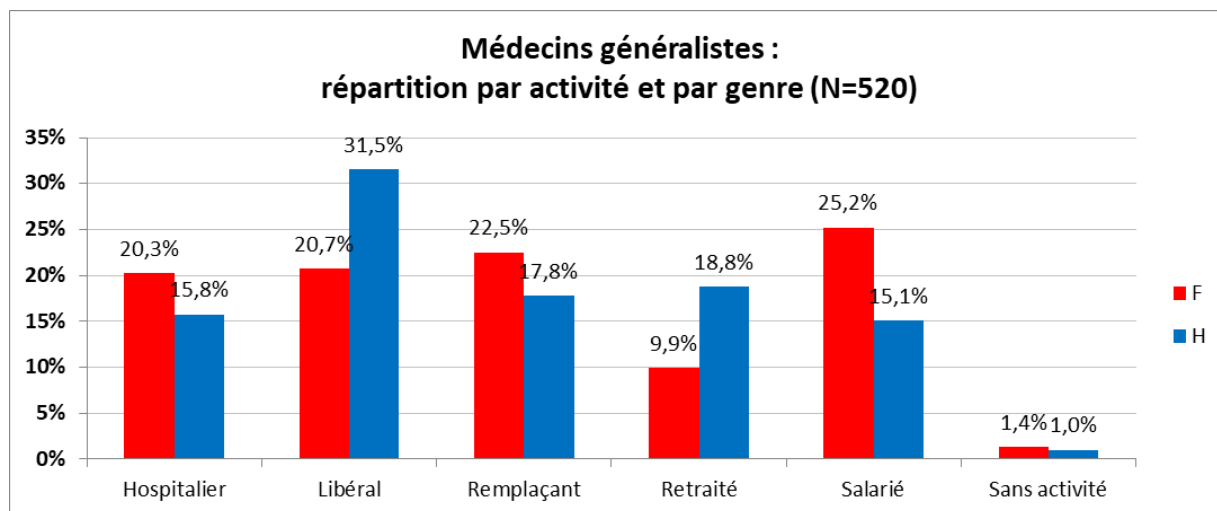


- Densité MG hors remplaçants /100 000 h :

NC : 122.7 ; France 148 ; Guadeloupe 152 ; Guyane 143 ; Réunion 172

MG Lib. : 51,6 (Sud 63,5 ; Nord 20 ; Iles 5,4 ; France 84,3)

MG Sal. : 71,7 (Sud 70,4 ; Nord 50,1 ; France 28)

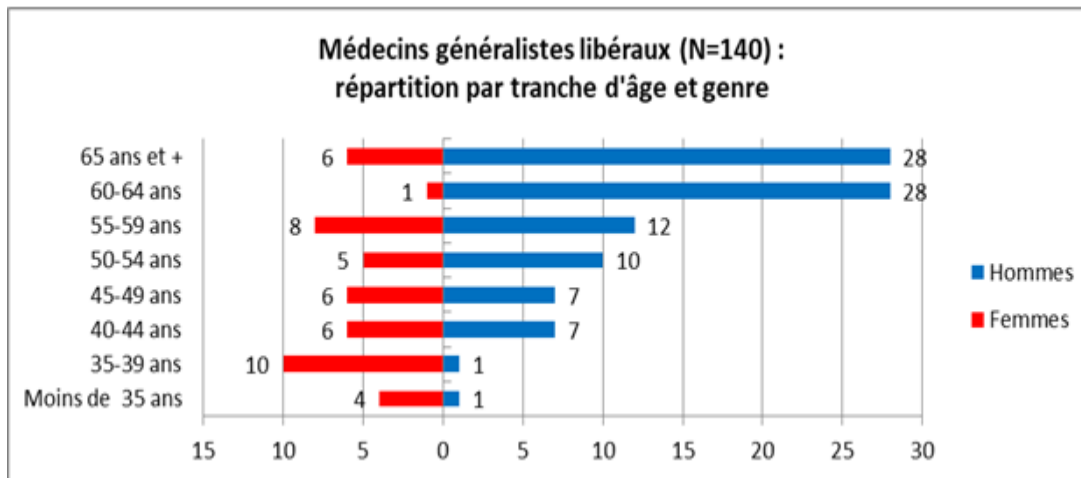


F 42,7% ; H 57,3%

4-Spécialistes en médecine générale (MG) 2 Libéraux et remplaçants

- **140 libéraux hors remplaçants** : 92,1 % en province Sud, 85,7 % dans le grand Nouméa (89,7 % population)

- Densité MG hors remplaçants /100 000 h : 51,6 (Sud 63,5 ; Nord 20 ; Iles 5,4 ; France 84,3)

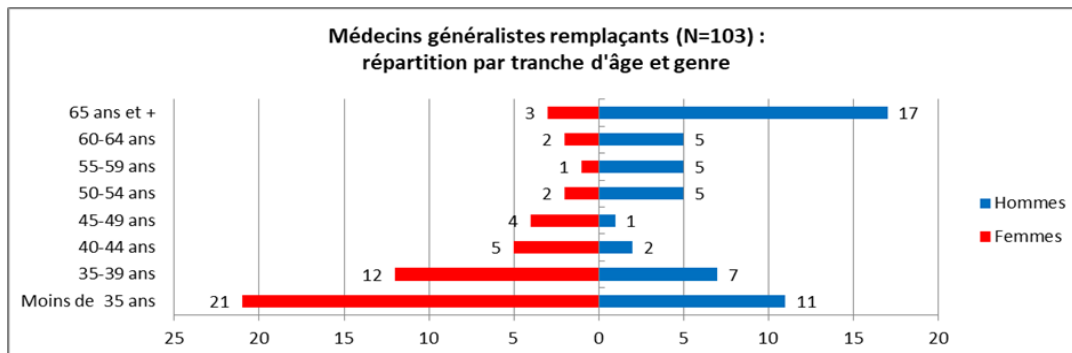


- F 32,% ; H 67,4%

- Age moyen : 56 ans (H 59,9 ; F 48,2)

- 11,4% < 40 ans ; 45 % ≥60 ans

- 103 médecins remplaçants

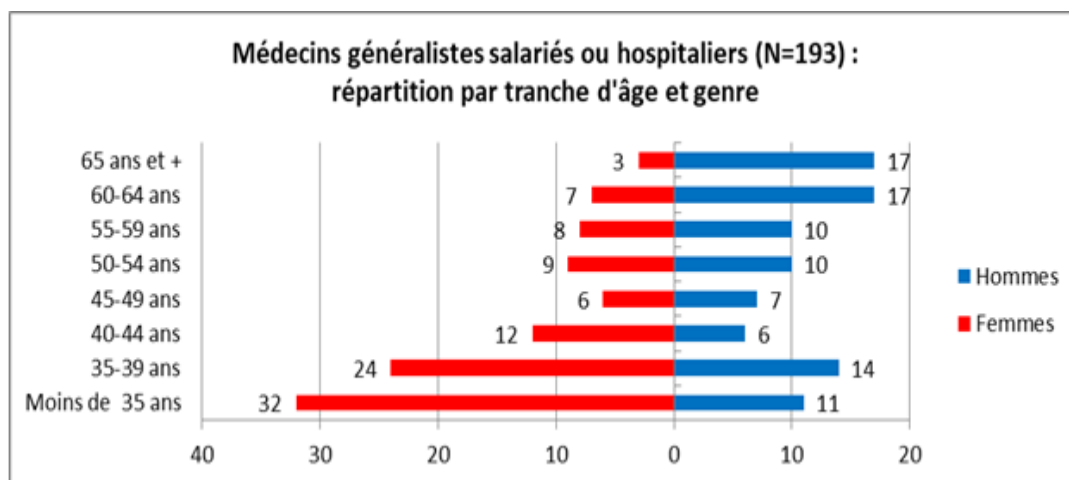


- F 48,5% ; H 51,4%

- 49% < 40 ans, 26 % ≥ 60 ans

4-Spécialistes en médecine générale (MG) 3 Hospitaliers et autres salariés

- **193 médecins** dont 74,1% en province Sud, 68,4% dans le grand Nouméa (89,7 % population)
- Densité MG hors remplaçants /100 000 h : 71,1 (Sud 70,4; Nord 50,1 ; France 51)



- F 52,3% ; H 47,6%
- Age moyen : 46,7 ans (H 52,2 ; F 41,7)
- 42% < 40 ans ; 22,7 % ≥ 60 ans ;

Zoom sur les médecins hospitaliers :

- 51,1 % d'hommes et 48,9 % de femmes
- Age moyen : 43,8 ans (Hommes : 38,9 ans ; femmes : 48,5 ans)
- 45,6 % < 40 ans ; 13 % ≥ 60 ans

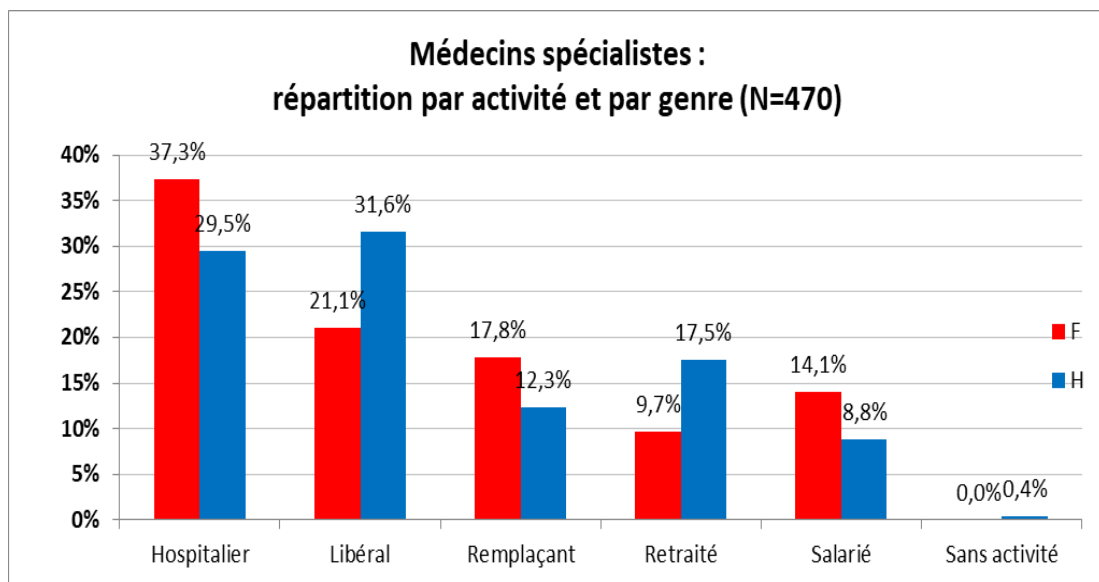
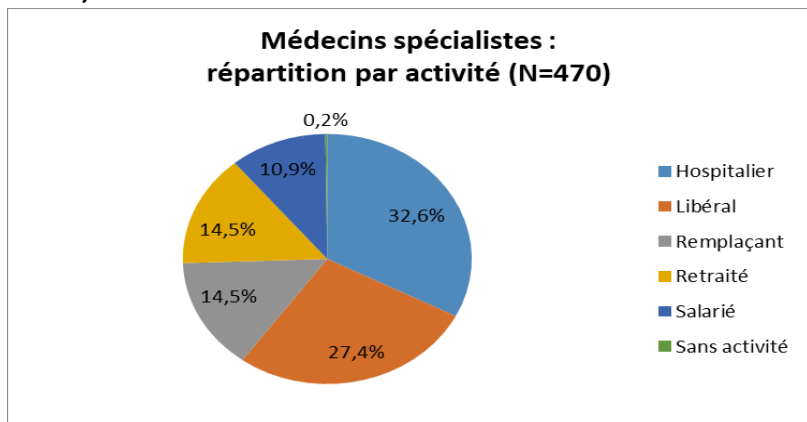
Zoom sur les médecins salariés non hospitaliers

- 44,6 % d'hommes et 55,4 % de femmes
- Age moyen : 49,4 ans (hommes : 56,1 ans ; femmes : 44 ans)
- 38,6 % < 40 ans ; 31,7 % ≥ 60 ans

5-Spécialistes hors médecine générale (MS) 1

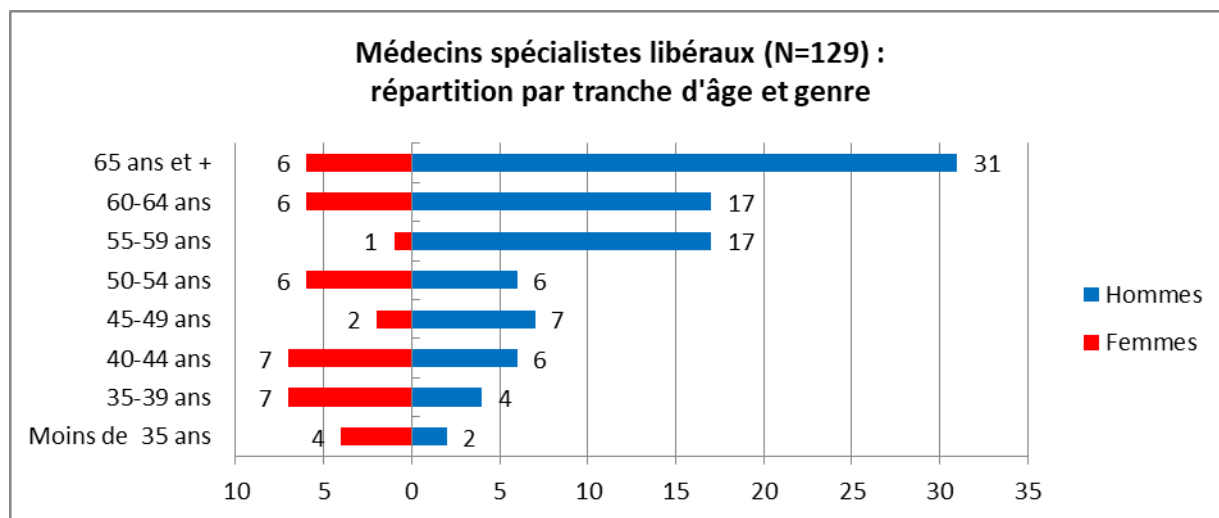
- **470 MS** : 129 libéraux, 153 hospitaliers, 51 autres salariés et 68 remplaçants.
- 95,8 % en Province Sud

- Densité MS hors remplaçants /100 000 h :
NC : 122.7 ; France 190,6 ;
MS Lib. : 47,5 ; France 63,7
MS Sal. : 75,2 ; France 98,8



5-Spécialistes hors médecine générale (MS) 2 Libéraux et remplaçants

- **129 MS libéraux non remplaçants**, 99,2% dans le Sud et 96,2% dans le grand Nouméa

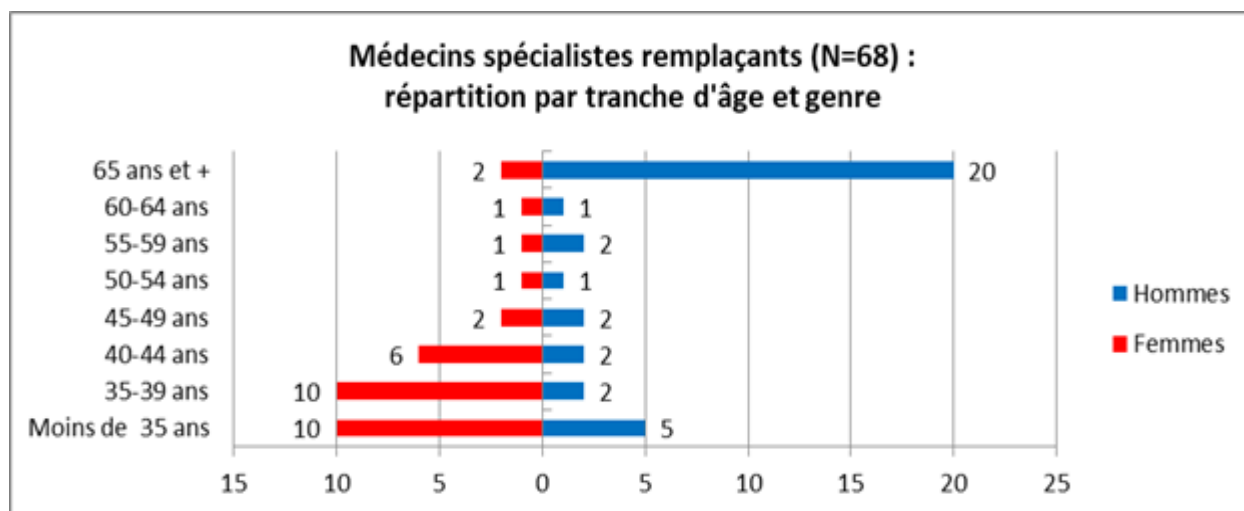


- H 69,8 %, F 30,2%

- Age moyen 56,1 (H 59 ; F 49)

- 13,1% < 40 ans ; 46,6% ≥ 60 ans

- **68 MS remplaçants**,



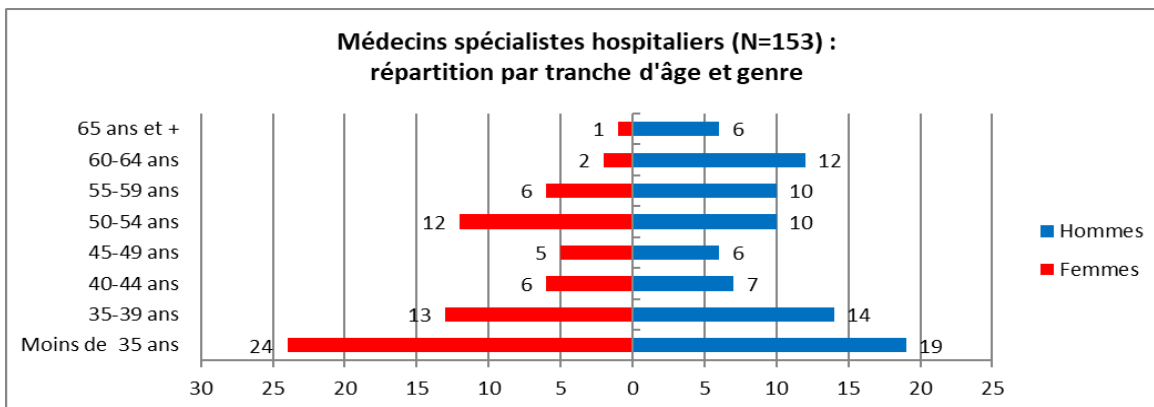
- H 51,5%, F 48,5%

- Age moyen 49,9 ans

- 39,7% < 40 ans ; 35,3 % ≥ 60 ans

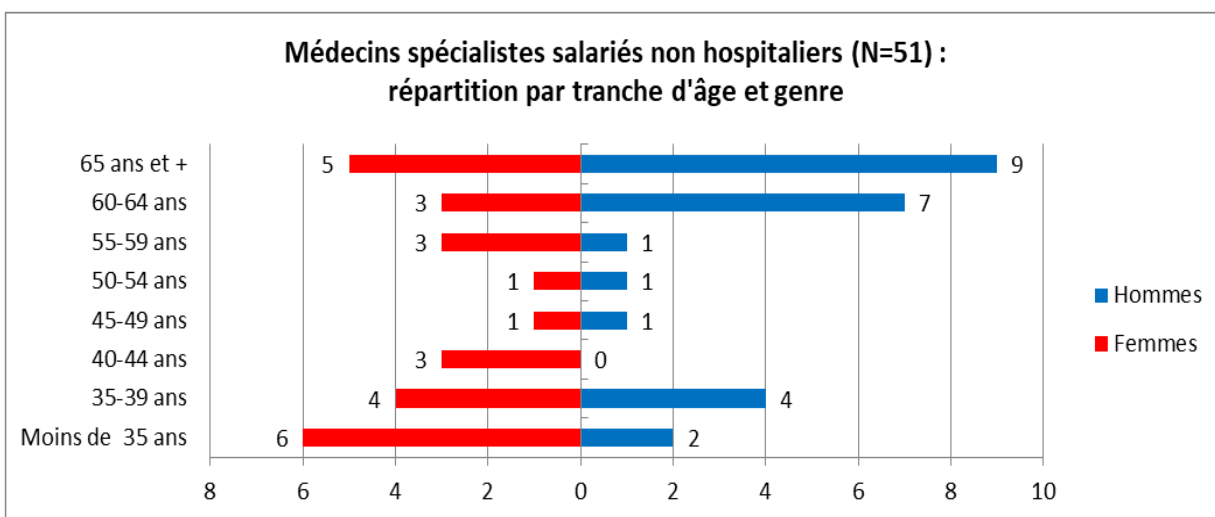
5-Spécialistes hors médecine générale (MS) 3 Hospitaliers et salariés non hospitaliers

- 153 MS hospitaliers



- H 54,9 % F 45,1 %
- Age moyen 44,8ans (H 47 ; F42,1)
- 45,7% <40 ans ; 13,7% ≥ 60 ans

- 51 MS non hospitaliers



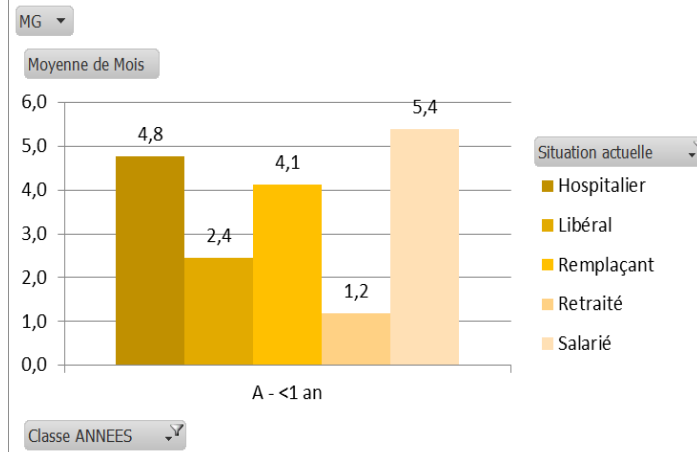
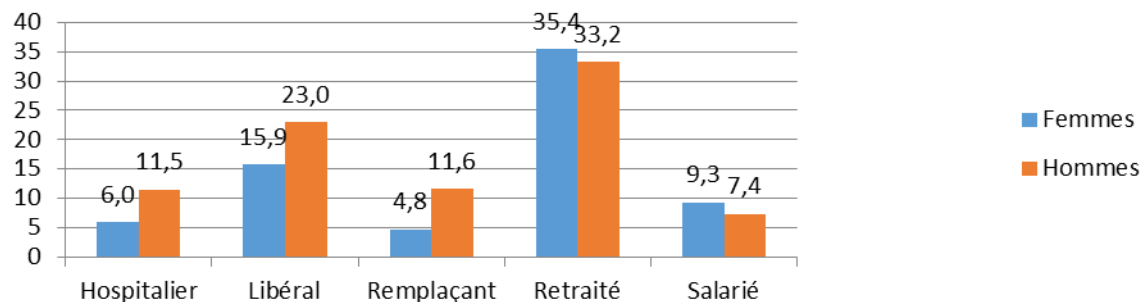
- H 49 % F 51 %
- Age moyen 52,8 ans (H 57,5, F48,3)
- 31% < 40 ans ; 47% ≥ 60 ans

6-Bilan des inscriptions par année

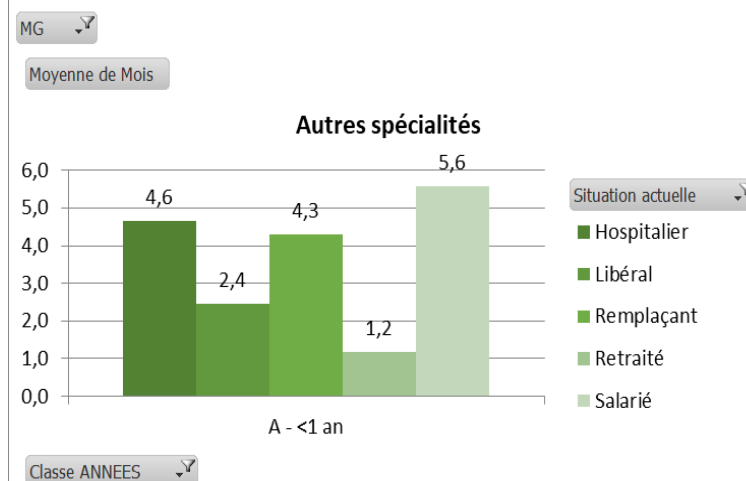
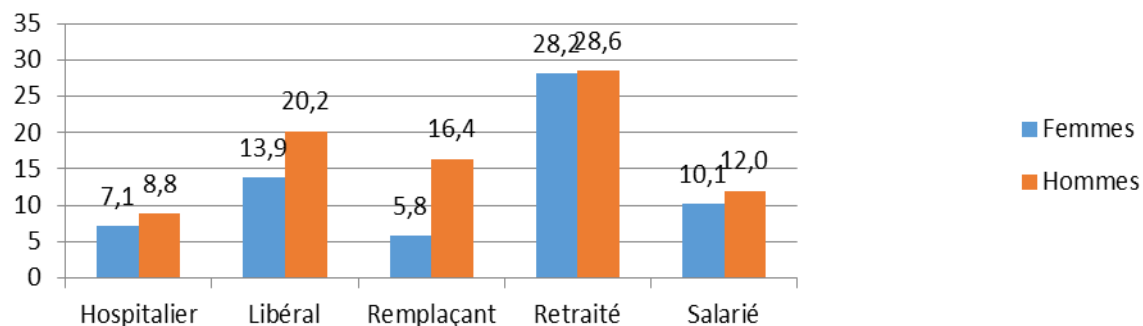
	2020	2021	2022	2023 (8/11)	2020-2023
Inscriptions	100	138	156	166	560
Radiations	135	110	162	124	531
Bilan	-35	+28	-6	+42	+29

7-Durée moyenne d'inscription selon la spécialité et le type d'exercice

Durée moyenne d'inscription par activité et genre : généralistes



Durée moyenne d'inscription par activité et genre : spécialistes



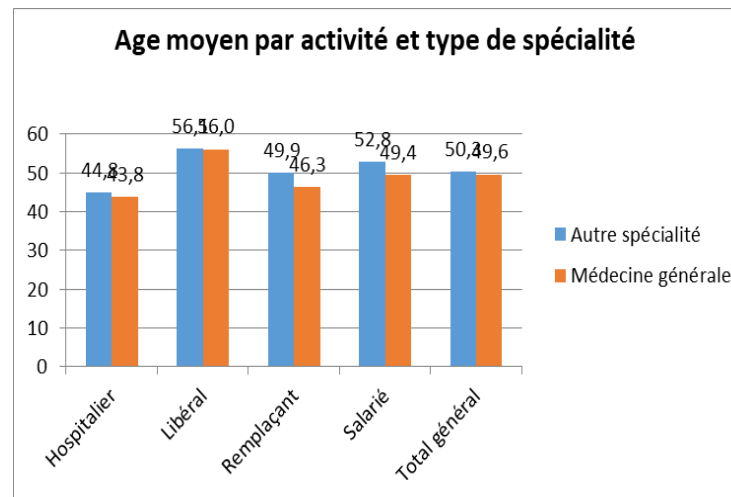
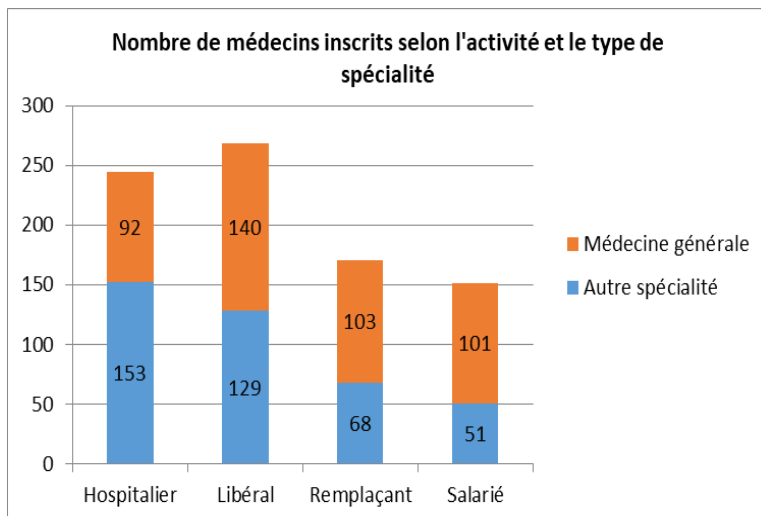
8-Particularités selon le mode d'exercice

LIBERAUX : 269 dont 140 généralistes (52%) et 129 spécialistes (48%), ils sont plus âgés que la spécialité que les salariés hospitaliers ou autres, avec plus d'hommes (générations antérieures)

HOSPITALIERS : 245 dont 92 généralistes (37,5%) et 153 spécialistes (62,5%), sont plus jeunes que les autres salariés

AUTRES SALARIÉS : 152 dont 101 généralistes (66,4%) et 51 spécialistes (33,5%)

REMPLEANTS : 171 dont 103 généralistes (60,2%) et 68 spécialistes (39,8%)



9-Particularités des spécialistes en médecine générale par rapport aux autres spécialités en NC et France entière

Au total,

- **Les médecins généralistes libéraux** par rapport aux médecins salariés sont :

- plus âgés (45% \geq 60 ans)
- avec une proportion plus importante d'hommes (67%)

Les généralistes hospitaliers sont nettement plus jeunes que les autres salariés (45,6% < 40 ans contre 38,6%) , avec des proportions relativement comparables H/F

- **Les médecins spécialistes libéraux** par rapport aux médecins salariés sont :

- plus âgés (46,6% \geq 60 ans)
- avec plus d'hommes (69%)

Les spécialistes hospitaliers sont nettement plus jeunes que les autres salariés (45,7% < 40 ans contre 31%) avec un peu plus de femmes

- **Les médecins libéraux ont une carrière plus longue en NC, quelle que soit la spécialité, on note un renouvellement plus important chez les non libéraux**

- **La densité totale des médecins est plus faible en NC par rapport à la France (MG 122 versus 148 ; MS 122 versus 190), notamment dans le secteur libéral (MG 52 versus 84 ; MS 48 versus 64). La densité des hospitaliers généralistes et spécialistes est également plus faible (MG 28 versus 35 ; MS 56 versus 80).**

- **Les MG et MS :**

- libéraux sont plus âgés en NC (56 versus 51) qu'en France,
- hospitaliers sont plus jeunes en NC (44 versus 47) qu'en France

10- Conclusions et perspectives d'évolutions

La démographie de la profession en NC est caractérisée par un vieillissement du secteur libéral, avec un renouvellement difficile, des jeunes médecins qui préfèrent exercer en tant que remplaçants, de telle sorte qu'il est nécessaire de faire évoluer les recrutements et les modes d'exercice.

La crise COVID a induit un départ important de médecins hospitaliers.
On a observé également des difficultés pour les médecins libéraux de trouver des successeurs.

La densité faible des MG dans les provinces, notamment dans la province Nord incitent à améliorer l'attractivité de l'exercice, et adapter le recrutement.

Le fait de favoriser les stages chez le praticien libéral des jeunes internes en médecine générale pourrait les motiver s'installer ou reprendre les patientèles des médecins vieillissants.

La possibilité d'autoriser des médecins étrangers à diplôme hors UE est un des outils possibles PADHUE, mais pas suffisant pour répondre à la problématique en CMS

Le statut de médecin collaborateur en cas de carence, notamment en spécialistes hors MG dans le secteur libéral est également un outil pour répondre aux besoins de la population

....

**Nous vous remercions
pour votre attention !!!**